

Séance du Conseil d'Administration du 24 novembre 2025

Date de la convocation :
18/11/2025

Nombre de Membres
En exercice : **13**

Nombre de membres
Présents : **7**

Absent ayant donné
pouvoir : **0**

Absents excusés : **5**
Absent : **1**
Nombre de votants : **7**

Quorum : **7**

Le 24 novembre 2025, à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en Mairie de SAINT GEORGES LES BAINS, sous la Présidence de Mme Barbara DEMAS, Vice-Présidente, en session ordinaire.

Etaient présents :

Membres élus : Mme Barbara DEMAS, M. Patrice LYONNAIS

Membres nommés : Mme Maryse BANC, Mme Annie FAVIER, Mme Monique JULLIEN, Mme Laurence BOUVIER, M. Paul CHARIGNON

Représentés par pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Mme Agnès MAZOYER, Mme Sandrine ROCH, Mme Lise ALIBERT, Mme Geneviève PEYRARD, Monsieur Olivier MONTIEL

Absent(s) : Mme Cécile TABARIN

Secrétaire de séance : Mme Annie FAVIER

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Le Conseil d'Administration élit Annie FAVIER, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente en date du 9 avril 2025 est approuvé

Ordre du jour

1. MJC 3 Rivière – Subvention Noël Solidaire
2. FINANCES / Aide financière – Voyage scolaire
3. Questions diverses

Point 1 - Délibération n° CA-2025-003 ► MJC 3 RIVIERE – SUBVENTION NOEL SOLIDAIRE

Madame la Vice-Présidente expose :

La MJC-CS « 3 Rivières » et son collectif d'habitants organisent une soirée de fête le 24 décembre 2025 à la salle des fêtes de l'Oustaou de Charmes sur Rhône. Ce projet participatif est l'occasion d'offrir à des personnes vulnérables et/ou seules un moment de fraternité et de partage le soir de Noël.

Par courrier en date du 30 septembre 2025, la MJC-CS « 3 Rivières » sollicite la commune de SAINT-GEORGES-LES-BAINS pour une contribution financière à ce projet.

A ce titre et pour soutenir les actions qui sont menées par cette association, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à la MJC-CS « 3 Rivières ».

Le secrétaire de séance,	La Vice Présidente du CCAS,
Annie FAVIER.	Barbara DEMAS.